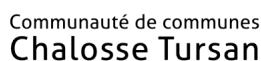


Bilan annuel

Janvier 2025

Mise en œuvre et révision du SAGE Adour amont Bilan d'activité 2024

Action menée avec le concours financier de :



Tables des matières

LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024.....	4
PRIORITES DE TRAVAIL DEFINIES EN DEBUT D'ANNEE	4
VIE DE LA CLE	5
<i>La Commission locale de l'eau</i>	<i>5</i>
<i>Le Bureau de la CLE</i>	<i>6</i>
<i>Le comité de suivi du projet de territoire pour la gestion de l'eau</i>	<i>7</i>
<i>La Commission inondation</i>	<i>7</i>
<i>Les commissions géographiques</i>	<i>7</i>
GARANTIR LA COMPATIBILITE AU PAGD ET LA CONFORMITE AU REGLEMENT DU SAGE	8
<i>Les avis rendus</i>	<i>8</i>
<i>L'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire</i>	<i>9</i>
POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE ADOUR AMONT	12
<i>Convention de partenariat pour la mise en œuvre et la révision du SAGE</i>	<i>12</i>
<i>Axe 1 : Assurer une cohérence interSAGE</i>	<i>12</i>
<i>Axe 2 : Accompagner et coordonner localement l'atteinte des objectifs du SAGE</i>	<i>12</i>
<i>Axe 3 : Communiquer sur le SAGE et les enjeux du territoire</i>	<i>13</i>
REVISION DU SAGE ADOUR AMONT	16
<i>Finalisation de l'intégration du Louts au SAGE Adour amont</i>	<i>16</i>
<i>Construction de la stratégie du SAGE</i>	<i>16</i>
BILAN DE L'AVANCEMENT SUR LES PRIORITES DEFINIES EN DEBUT D'ANNEE	19
REPARTITION DU TEMPS EN 2024 PAR MISSION	21
LES PERSPECTIVES POUR 2025	21
ANNEXE 1 - ÉTAT DES REUNIONS TENUES PAR LA CLE, SES DIVERSES INSTANCES ET L'ANIMATION DU SAGE EN 2024	23
ANNEXE 2 – LISTE DES DOSSIERS D'AUTORISATION ET DE DECLARATION	27

Les points marquants de l'année 2024

La révision du SAGE a fortement mobilisé la CLE en 2024, en complément des commissions géographiques. Cela a permis d'aboutir à la validation de la stratégie du SAGE révisé en octobre 2024. Une nouvelle étape est donc franchie dans la révision du SAGE, marquée par un changement de présidence de la CLE en fin d'année, afin d'assurer une continuité politique pour la fin de la révision du SAGE.

Par ailleurs, l'animation territoriale a été maintenue au-delà des seules commissions géographiques grâce au renforcement de l'équipe d'animation du SAGE au deuxième semestre 2024. Le partenariat politique, technique et financier engagé avec les EPCI-FP a permis de poser les premiers jalons d'une animation territoriale de proximité, tant dans l'accompagnement des projets locaux (documents d'urbanisme, etc.) que dans des actions de mise en œuvre du SAGE en vigueur. Cela a pu se faire sans impacter les actions de sensibilisation et de communication dont les collectivités locales et les membres de la CLE se sont fait les ambassadeurs.

L'année 2024 marque donc une nouvelle dynamique dans la vie du SAGE et de la CLE Adour amont.

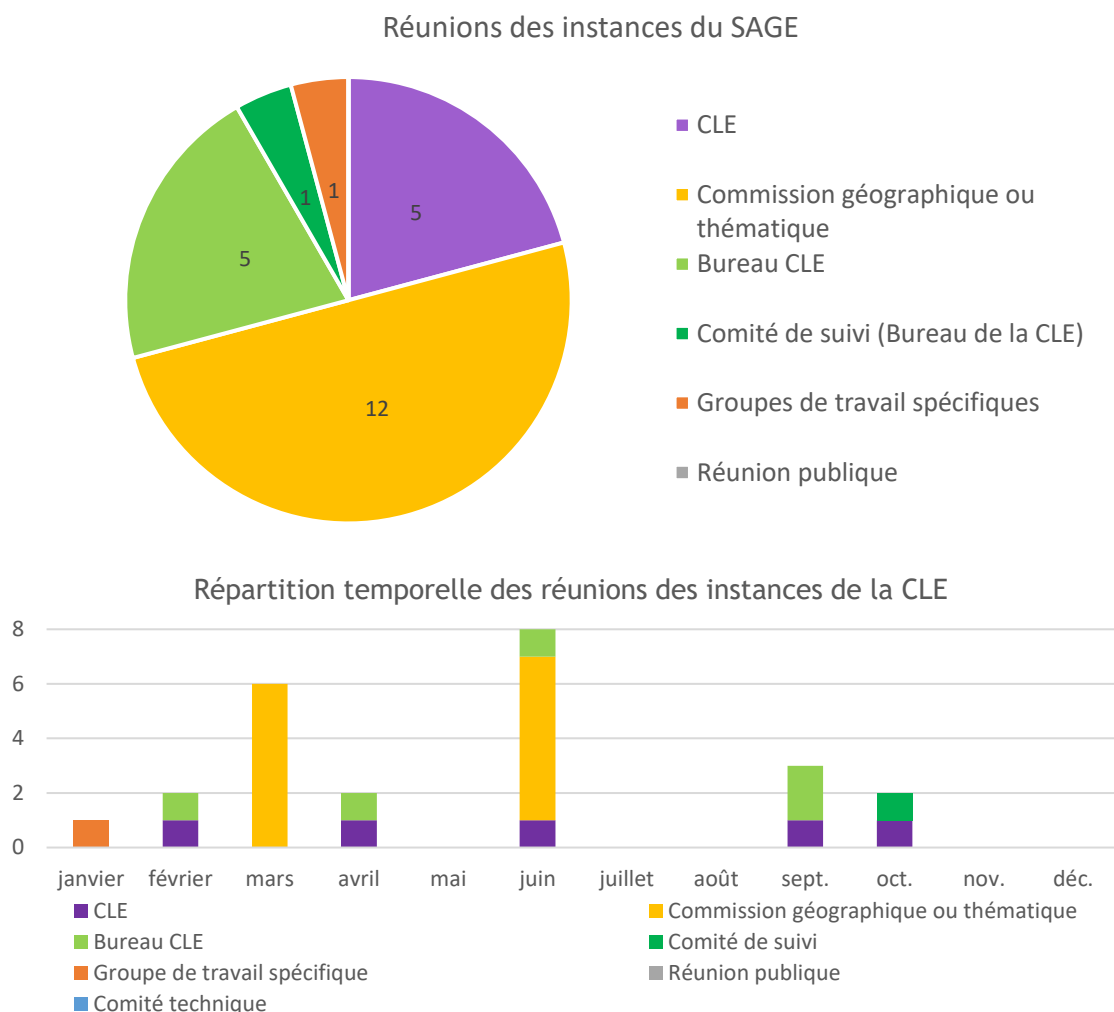
Priorités de travail définies en début d'année

Les priorités de travail définies par la CLE pour l'année 2024 étaient :

- **l'accompagnement à la compatibilité de projets au SAGE :**
 - appui aux porteurs de projet et de documents d'urbanisme pour assurer la compatibilité au SAGE,
 - préparation des avis rendus par la CLE.
- **la poursuite de la révision du SAGE :**
 - finalisation de l'intégration du Louts au SAGE Adour amont,
 - poursuite des commissions géographiques en intégrant les acteurs du Louts,
 - co-construction de la stratégie du SAGE en replaçant la CLE au cœur du dispositif de révision du SAGE,
 - organiser une journée d'information sur les plans d'eau.
- **la poursuite des actions de communication et de coordination des acteurs locaux :**
 - définition d'un plan de communication annuel en Bureau élargi ;
 - déploiement des actions identifiées dans la stratégie de communication et le plan de communication annuel.
- **la poursuite de projet déjà engagés :**
 - finalisation du projet de territoire pour la gestion de l'eau.
- **la coordination des acteurs locaux :**
 - organisation d'une journée à destination des syndicats d'eau potable,
 - réunion annuelle avec les syndicats de rivière,
 - pilotage d'une réunion de coordination des actions de lutte contre l'érosion des sols sur le secteur Chalosse-Tursan, en lien avec le PCAEt.

Vie de la CLE

L'ensemble des réunions tenues en 2024 se trouvent en annexe 1.



L'année 2024 a été marquée par une alternance de temps de production de documents liés à la révision du SAGE (juillet-août notamment) et d'intenses phases de mobilisation des acteurs tout au long de l'année, notamment à travers les commissions géographiques et les CLE. Contrairement à 2023, les réunions du Bureau ont retrouvé une fréquence importante, avec parfois des réunions à deux semaines d'intervalles pour suivre le rythme des sollicitations pour avis. Certains avis ont également dû être traités par échanges de courriels, notamment à la période estivale, du fait d'une absence de disponibilités communes entre ses membres. Pour autant, la participation aux différentes instances a été globalement bonne voire très bonne, et ce malgré de nombreuses indisponibilités sur la période estivale (juin-septembre).

La Commission locale de l'eau

La CLE s'est réunie cinq fois en 2024. Si la CLE de janvier était dédiée à la mise en œuvre du SAGE, les autres étaient pleinement dédiées à la révision du SAGE, avec notamment un format en ateliers de travail proposé en avril et en juin qui ont permis de replacer la CLE au cœur de la révision du SAGE pour l'élaboration de la stratégie, ce qui avait été exprimé comme un manque en phase d'état des lieux-diagnostic du SAGE révisé.

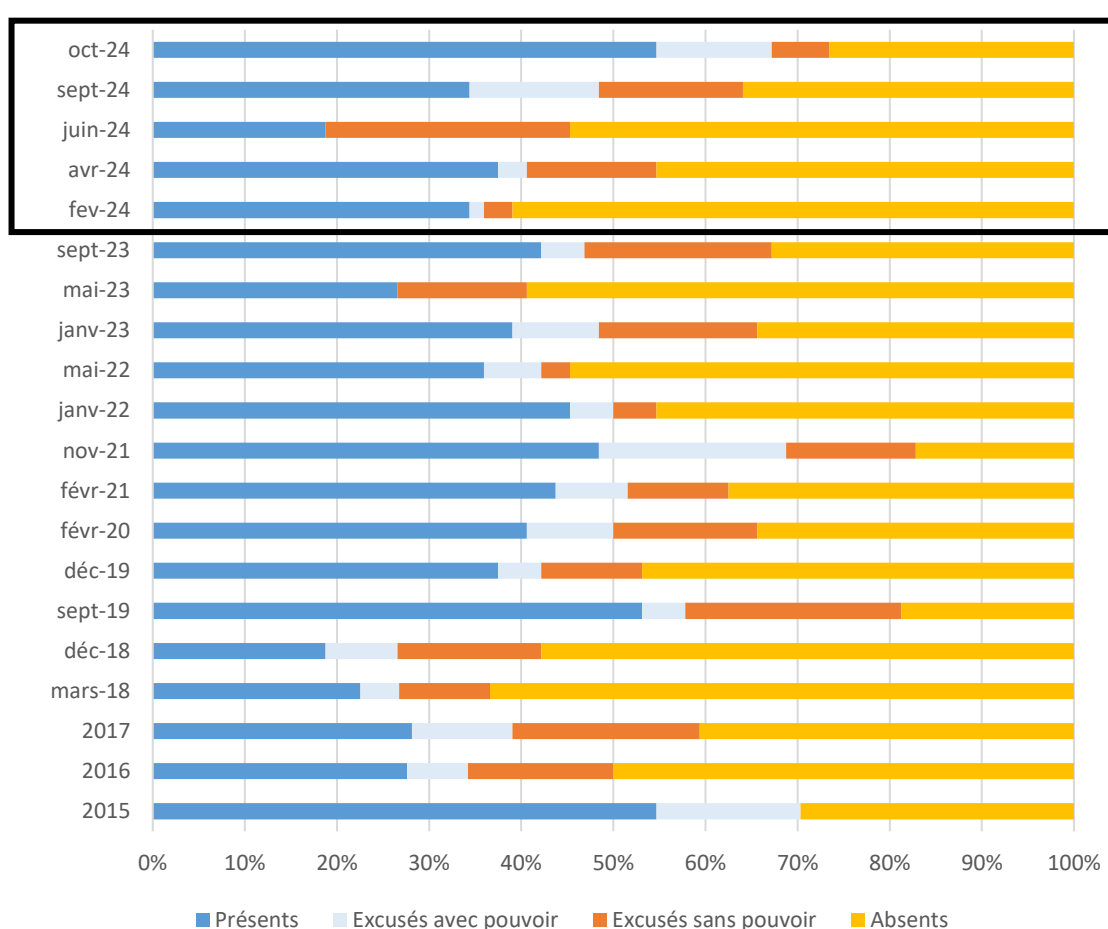
La CLE de février a ainsi notamment porté sur la restitution des résultats de l'étude sur les flux de nutriments sur le bassin de l'Adour et de l'Adour aval et sur la validation du bilan 2023 et des perspectives 2024, en lien avec l'actualité des SAGE limitrophes.

Les CLE d'avril et de juin ont eu pour objectif commun de permettre aux commissions géographiques de poursuivre les travaux autour de la stratégie du futur SAGE révisé en s'assurant de leur pertinence au regard des attentes et de l'expérience de la CLE.

Enfin, les CLE de septembre et d'octobre ont visé la finalisation et la validation de la stratégie du SAGE révisé et de la déclaration d'intention de ne pas réaliser de concertation préalable du public, conformément à la stratégie de révision du SAGE adoptée par la CLE en 2022, et à définir les modalités de réalisation de l'évaluation environnementale du document. Il a été retenu que celle-ci serait externalisée. Enfin, un changement de présidence, de vice-présidences et de composition du Bureau (collège des élus uniquement) a été opéré lors de la CLE d'octobre pour garantir à la CLE une continuité politique sur la fin de la durée de la révision du SAGE.

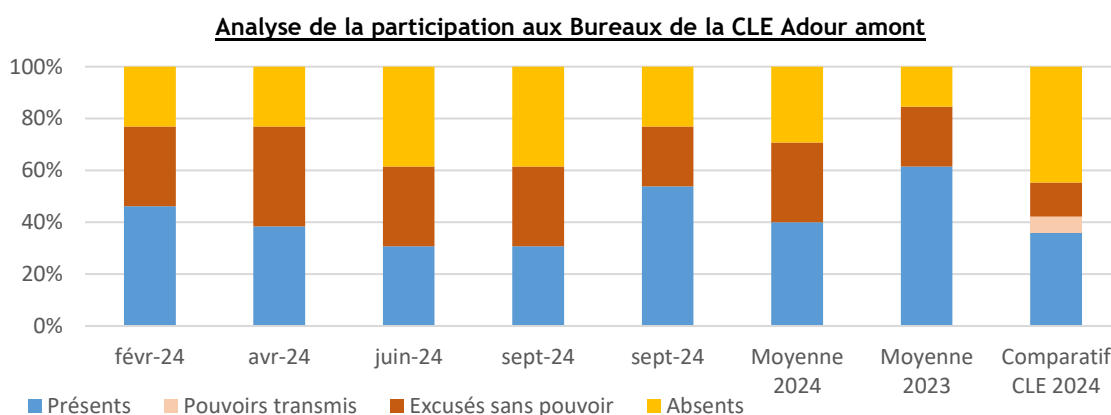
En raison d'une organisation non prévue initialement de la CLE de juin, devant être calée en amont des commissions géographiques du même mois et du plan de charge des membres de la CLE sur la période, cette séance de la CLE a été particulièrement peu fréquentée. Pour autant, il s'agit d'un épiphénomène puisque la séance plénière de validation de la stratégie du SAGE a largement rassemblé les membres de la CLE, et notamment le collège des élus dont 75 % des membres étaient représentés lors du vote.

Analyse de la participation aux réunions de la CLE Adour amont depuis le début de la mise en œuvre



Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE du SAGE Adour amont s'est réuni cinq fois en 2024, afin d'émettre un avis sur une dizaine de projets pour lesquels la CLE était consultée, dont deux séances se sont tenues en format interSAGE avec le Bureau de la CLE Midouze et le Bureau de la CLE Adour aval, entretenant ainsi les liens entre les instances du SAGE Adour amont et les CLE voisines. Le ralentissement de la dynamique du Bureau en 2023 était donc bien un épiphénomène.



A noter qu'en lien avec un changement de présidence de la CLE, des réunions politiques entre Président et Vice-présidents de la CLE ont également été instaurées tous les mois à partir de novembre 2024 pour assurer un meilleur suivi politique de proximité sur les dossiers qui concernent le SAGE. Outre les Bureaux et réunions d'élus référents des commissions géographiques, ce rendez-vous politique hebdomadaire permettra de renforcer davantage la portée politique du SAGE et la relation entre la CLE et les dynamiques locales.

Le comité de suivi du projet de territoire pour la gestion de l'eau

Dans le cadre du positionnement de la CLE en tant que comité de pilotage du projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour, le Bureau de la CLE est intégré à une instance consultative aux côtés du comité technique, constituant le comité de suivi de la démarche. Le rôle du Bureau de la CLE au sein de cette instance est de suivre les travaux des acteurs locaux et de les alerter sur des risques de non-compatibilité au SAGE, afin de faciliter les conditions de validation du programme d'actions.

Le comité de suivi a été réuni en visioconférence (format ateliers) en novembre 2024, afin de relever d'éventuels risques de non-compatibilité du projet au SAGE et soulever, en amont des dernières modifications à opérer, d'éventuels questionnements qui pourraient être relevés en CLE, afin de les anticiper et procéder aux ajustements nécessaires à la fluidité du processus de validation. L'animation du SAGE a également participé à une instance de pré-positionnement le 12 décembre 2024.

La Commission inondation

La commission inondation du SAGE Adour amont n'a pas pu être réunie en 2024, l'organisation d'une journée d'informations sur les plans d'eau à destination des membres de la CLE et partenaires lui ayant été préférée, à la demande des membres de la CLE. Malheureusement, si cette journée a bel et bien été organisée elle n'a pas pu se dérouler le 20 novembre 2024 comme prévu et a dû être reportée au 4 février 2025.

Les commissions géographiques

Deux sessions de six commissions géographiques ont été organisées sur le territoire au premier semestre 2024 afin d'affiner la stratégie du SAGE. L'objectif donné à ces commissions pour la révision du SAGE est d'élargir la concertation au-delà de la CLE, afin d'alimenter les travaux de celle-ci des perceptions et spécificités locales identifiées du territoire. Le détail des travaux de ces commissions est décrit ci-après, dans la partie dédiée à la révision du SAGE.

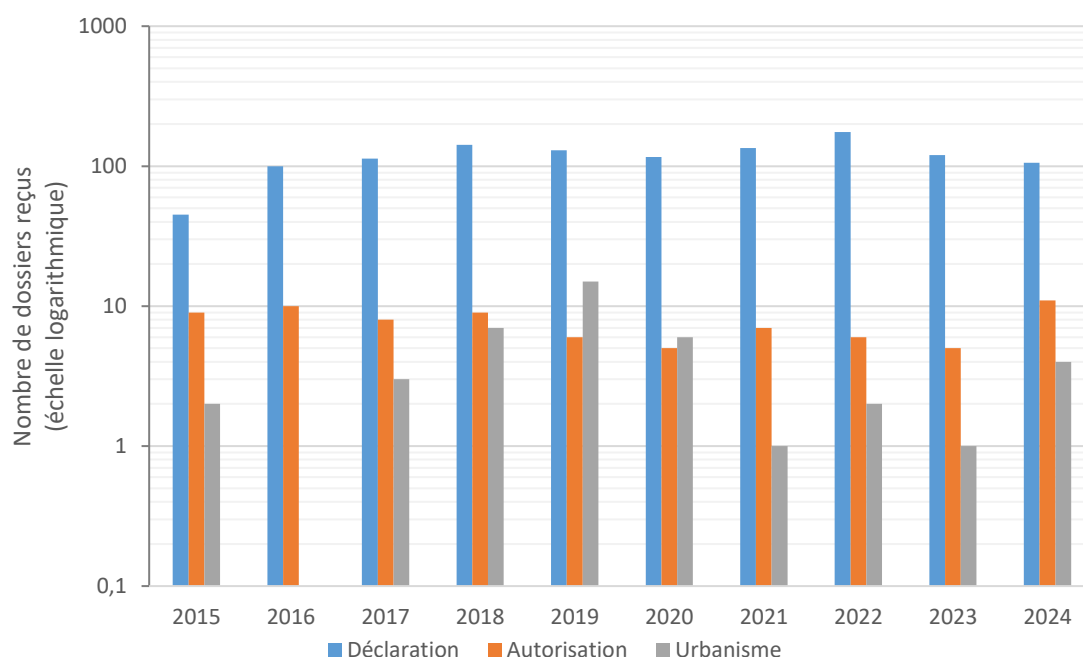
Garantir la compatibilité au PAGD et la conformité au règlement du SAGE

La CLE a notamment pour mission d'émettre des avis sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE Adour amont. Ces avis sont donnés sur la compatibilité du projet vis-à-vis des orientations et des dispositions du PAGD du SAGE et sur la conformité du projet au règlement du SAGE.

La liste des dossiers nécessitant un avis de la CLE figure en annexe IV de la circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE.

Les délais impartis pour émettre un avis sont plus ou moins courts selon le type de dossier (entre 15 jours et 4 mois). Ainsi pour faciliter la procédure, la CLE a donné mandat à son Bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie.

La CLE reçoit également pour information les récépissés de déclaration des décisions et projets pris dans le domaine de l'eau.

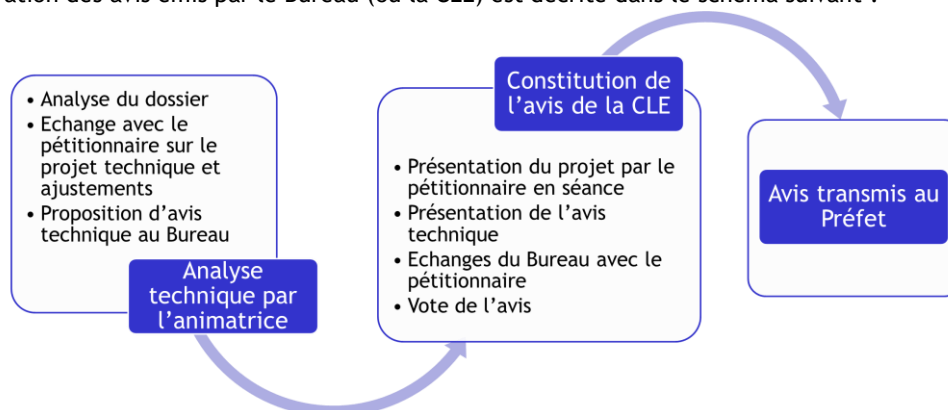


Les avis rendus

▪ Rappel du fonctionnement des avis

Il convient de distinguer les sollicitations sur les dossiers d'autorisation finalisés qui sont rendus par la CLE ou le Bureau de la CLE des sollicitations sur des pré-dossiers (dépôts non définitifs, dossiers restants à compléter) qui sont rendus par la cellule d'animation du SAGE. Ces derniers ne relèvent pas d'un caractère obligatoire mais permettent d'apporter d'éventuelles modifications au dossier en vue de limiter les réserves et remarques de la CLE ou de son Bureau lors de la sollicitation officielle de la CLE dans le cadre du dépôt définitif.

L'élaboration des avis émis par le Bureau (ou la CLE) est décrite dans le schéma suivant :



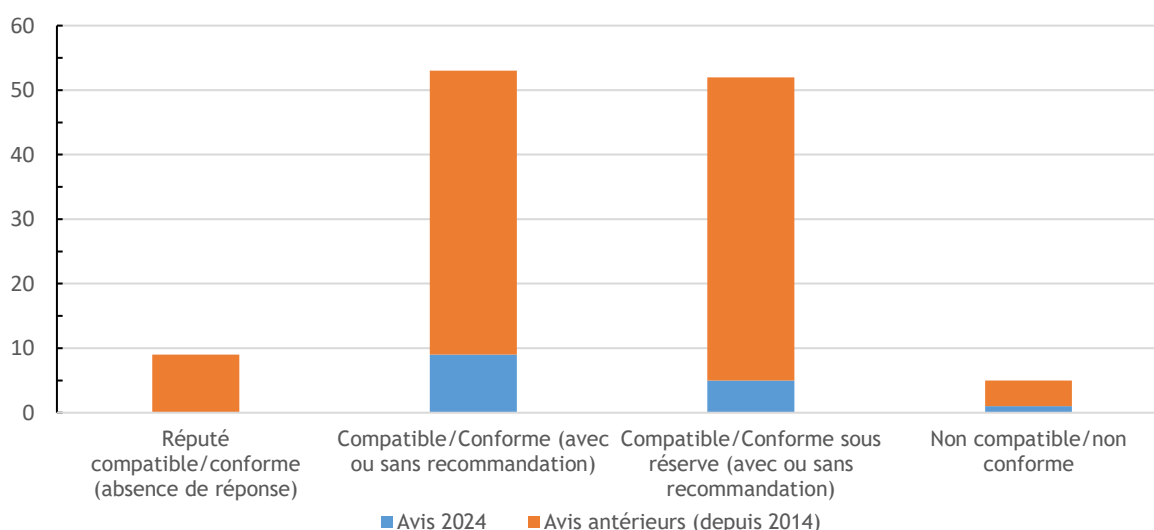
Les avis sur les pré-dossiers (ou préavis) transmis se limitent à la première étape du processus (analyse technique du dossier reçu par l'animatrice du SAGE) et un éventuel échange avec le pétitionnaire selon les remarques formulées (forme et/ou fond). Les risques de réserves ou de non-compatibilité au SAGE sont identifiés.

Pour les pré-avis comme pour les avis, la sollicitation de la CLE ou de la cellule d'animation du SAGE (pour des aspects plus techniques) sont encouragés pour des dossiers qui n'auraient pas d'obligation à recueillir cet avis mais pour lesquels la formulation d'un avis peut apporter une plus-value au dossier (Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation, pré-dossiers de Déclaration d'Intérêt Général pour des travaux en cours d'eau...).

▪ Les avis rendus par la CLE ou son Bureau

En 2024, la CLE a émis un avis sur 15 dossiers, dont 11 projets d'autorisation environnementale et 4 documents d'urbanisme ou modifications de documents d'urbanisme. Contrairement à 2023, le nombre de dossiers ayant reçu des réserves voire identifiés comme non conformes au SAGE est en hausse. Cela s'explique par des dossiers n'ayant pas été accompagnés en amont par l'équipe d'animation du SAGE, faute de sollicitation, et des oublis récurrents du règlement du SAGE. En revanche, les dossiers pour lesquels les porteurs de projet ont sollicité un regard préalable de l'équipe d'animation du SAGE ont évité des réserves et des non-conformités. **L'intérêt pour les porteurs de projet d'une sollicitation préalable au dépôt du dossier, ne serait-ce que par échanges téléphoniques pour soulever les principaux risques de non-compatibilité ou de non-conformité des projets est donc prégnant. Cela permet notamment de ne pas allonger ensuite l'instruction des dossiers du fait de compléments à intégrer.**

Types d'avis rendus par la CLE Adour amont



Liste des dossiers en annexe 2.

L'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire

Depuis 2015, l'animatrice du SAGE Adour amont se tient disponible pour accompagner les porteurs de projets et de documents d'urbanisme avant même le dépôt officiel, afin de désamorcer d'éventuels risques de non-compatibilité. Toutefois, un véritable tournant s'est fait ressentir en 2018 avec une prise en compte accrue des avis de la CLE par les services de l'Etat ayant engendré des nécessités de compléments ou d'ajustement des projets et ayant eu pour conséquence de sensibiliser les porteurs de projet à l'importance d'intégrer le SAGE. C'est cette combinaison entre suivis post-avis et développement des moyens mis sur l'accompagnement des porteurs de projet qui se fait aujourd'hui ressentir.

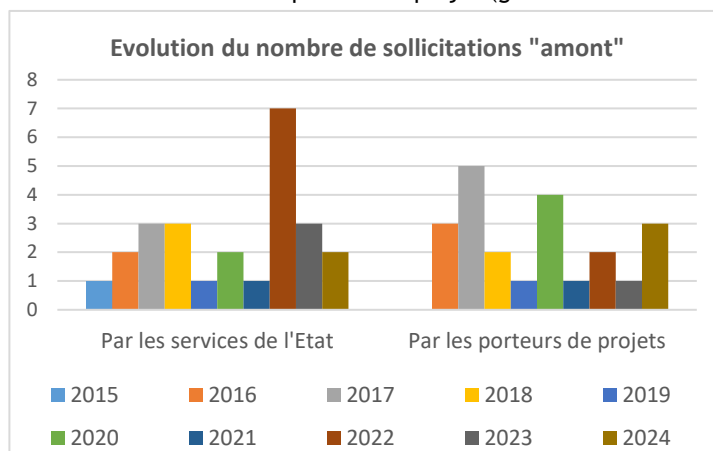
▪ Accompagnement des porteurs de projet IOTA et ICPE en amont des dépôts

Les services de l'Etat et les porteurs de projet peuvent solliciter la cellule d'animation du SAGE pour vérifier ou désamorcer l'éventualité d'une non-compatibilité d'un projet avec le SAGE en amont du dépôt officiel d'un projet ou lors de l'instruction de dossiers de déclaration non soumis à l'avis de la CLE.

L'animatrice du SAGE soulève alors les points à étudier, à clarifier ou les compléments nécessaires pour assurer la compatibilité au SAGE Adour amont. Toutefois, il s'agit d'un appui technique basé sur les documents

constitutifs du SAGE et les réserves et recommandations fréquemment émises par la CLE ; cet accompagnement ne vaut pas avis de la CLE.

En 2024, la cellule d'animation du SAGE a été sollicitée pour l'accompagnement à la compatibilité au SAGE de 5 projets, dont 2 à l'initiative des services de l'Etat et 3 à l'initiative du porteur de projet (généralement suite à des discussions préalables avec les services de l'Etat sur des risques de non-compatibilité au SAGE ou de vigilance sur la conformité au règlement). Les projets à l'initiative des services de l'Etat concernent soit des sollicitations en amont des dépôts officiels, soit des demandes d'appui à la lecture du SAGE lors de l'instruction de dossiers, notamment de dossiers soumis à déclaration loi sur l'eau. A l'inverse, les sollicitations directes de porteurs de projet sont liées à des projets soumis à déclaration ou autorisation loi sur l'eau. Ces sollicitations peuvent être issues d'alertes émises par les services de l'Etat lors des phases de cadrage en amont des dépôts de dossiers.



Le nombre de sollicitations spontanées est globalement stable, faisant de l'année 2022 un épiphénomène.

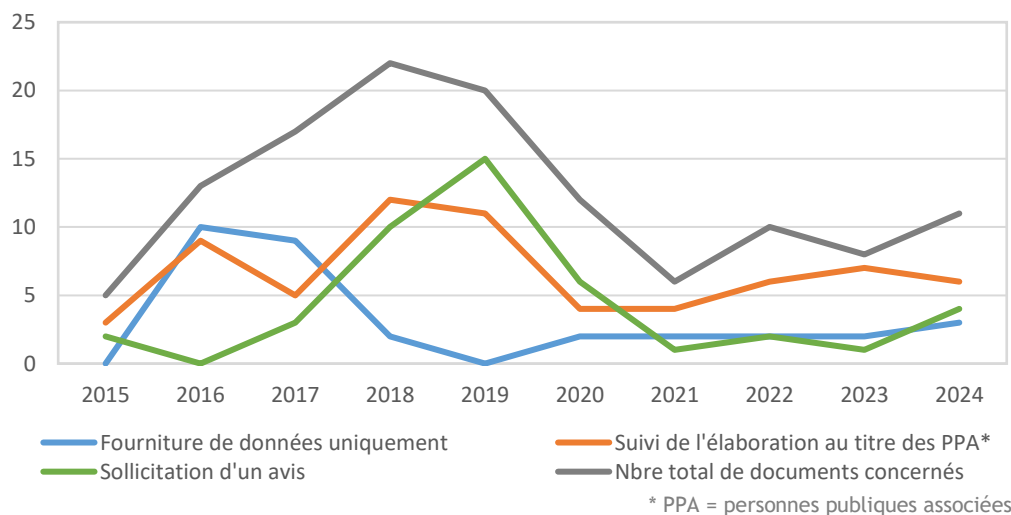
Liste des projets pour lesquels un accompagnement à la compatibilité au SAGE a été sollicité :

- un projet photovoltaïque au sol à Renung, sur sollicitation de l'Etat,
- un projet de retenue à Miramont-Sensacq, sur sollicitation de l'Etat,
- un projet d'extension de carrière, sur sollicitation du porteur de projet,
- un projet de mise en conformité de plan d'eau à Maurrin, sur sollicitation du porteur de projet,
- deux projets solaires flottants sur retenues d'irrigation à Lembeye et Bassillon-Vauzé, sur sollicitation du porteur de projet.

▪ Accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme avant leur arrêt

En 2024, la cellule d'animation du SAGE a suivi l'élaboration ou la révision de 12 documents d'urbanisme du territoire sous des formes variables : transmission de données, échanges techniques, participation aux ateliers ou aux réunions des personnes publiques associées ou encore formalisation de retours (écrits ou oraux) sur les documents de travail et préparation des avis lors de l'arrêt des documents. La cellule d'animation du SAGE est associée de plus en plus dans les phases amont de l'élaboration des documents d'urbanisme et entretient des liens rapprochés tant avec les collectivités qu'avec les services de l'Etat afin d'assurer une cohérence des avis et une veille dynamique sur le territoire.

Evolution de l'accompagnement des documents d'urbanisme au SAGE



Récapitulatif des documents d'urbanisme suivis en 2024

Echanges de données pour la prise en compte enjeux du SAGE	Suivi et accompagnement à l'élaboration	Avis au titre des personnes publiques associées
PLUi Cœur d'Astarac en Gascogne PLUi du Marsan PLUi Aure-Louron	SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées SCoT Côte Landes Nature PLUi Astarac Arros en Gascogne PLUi Chalosse Tursan PLUi Pays de Morlaàs et coteaux du Vic Bilh PLUi Plateau de Lannemezan	PLUi Bastides & Vallons du Gers Révision allégée du PLU de Bordères-sur-Echez Modifications simplifiées du PLU de Bordères-sur-Echez Modification simplifiée du PLU de Beaucens

Le suivi des documents d'urbanisme est également utilisé pour permettre aux membres de la CLE de monter en compétence sur les pratiques actuelles en urbanisme, compte tenu de la révision en cours et de la disparité de contenu des documents d'urbanisme sur le territoire.

Sur les documents suivis depuis 2015, on note une meilleure prise en compte des zones humides (même si la réalisation d'inventaires sur critères pédologiques est encore fragile), des inondations, des problématiques pluviales et du changement climatique, même s'il reste une marge de manœuvre pour améliorer l'adaptation et la résilience du territoire, en particulier dans le contexte du changement climatique. Toutefois, les documents d'urbanisme restent encore très inégaux de la prise en compte de l'ensemble de ces thématiques, certains mettant davantage l'accent sur l'infiltration des eaux pluviales au détriment de l'évitement des zones humides par exemple, ou inversement.

Enfin, si la fourniture de données produites dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE est en baisse en 2023 en raison de l'avancement des démarches, elle reste la clé d'entrée principale pour accompagner les collectivités à la compatibilité de leurs documents d'urbanisme au SAGE, en amont de l'arrêt des documents.

- **Accompagnement post-avis**

Les porteurs de projet et services de l'Etat continuent de demander régulièrement, après l'émission d'un avis par la CLE, que les compléments apportés par leurs bureaux d'étude soient relus par la cellule d'animation du SAGE pour s'assurer qu'ils répondent bien aux attentes de la CLE avant l'intégration de ces compléments au dossier d'enquête publique.

Poursuite de la mise en œuvre du SAGE Adour amont

En 2024, la mise en œuvre du SAGE Adour amont par l'équipe d'animation du SAGE s'est centrée autour :

- du déploiement du plan de communication du SAGE, et notamment l'organisation de réunions annuelles avec les syndicats de rivière, le montage d'une journée sur les plans d'eau à destination des membres de la CLE & des partenaires, ainsi que des actions de sensibilisation du grand public à la conciliation des usages de l'eau et spécificités du territoire à la demande des collectivités partenaires ;
- de l'accompagnement à la finalisation du programme d'actions du projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour,
- et plus largement, du suivi, de l'accompagnement et de la coordination des acteurs locaux et partenaires.

Une cohérence interSAGE a été recherchée dès lors que cela était possible.

Convention de partenariat pour la mise en œuvre et la révision du SAGE

Courant 2023, une proposition de partenariat politique, technique et financier a été travaillée avec les services techniques des communautés de communes et d'agglomération afin d'ancrer le SAGE dans un accompagnement dynamique des acteurs locaux à l'adaptation au changement climatique du territoire sur les enjeux de l'eau tout en assurant une révision rapide et ambitieuse du SAGE, conformément aux attentes de la CLE.

En 2024, l'ensemble des communautés de communes et d'agglomération concernées par le bassin versant du SAGE (Louts inclus) ont délibéré favorablement à ce partenariat pour toute la durée de la révision, à l'exception d'une communauté de communes. Cela a permis le recrutement d'un agent supplémentaire au sein de l'équipe d'animation mi-juillet 2024. Compte tenu des délais nécessaires à la prise de poste et à la montée en charge de la mission d'accompagnement de proximité, le renforcement de l'accompagnement des acteurs locaux sera pleinement effectif en 2025.

Axe 1 : Assurer une cohérence interSAGE

Il existe trois SAGE sur le bassin de l'Adour, dont deux sont en révision (Adour amont et Midouze). Par ailleurs, un SAGE dédié aux eaux souterraines de Gascogne est en émergence. Afin de garantir une cohérence entre les travaux menés sur les différents sous-bassins ainsi qu'entre la surface et les eaux souterraines, une cohérence interSAGE est recherchée sur la plupart des actions engagées (guides de mise en compatibilité, bases de données « zones humides », risque d'érosion, etc.), tout en respectant les spécificités de chaque SAGE. En 2024, une étude interSAGE sur les flux de nutriments sur l'Adour aval, incluant une contribution des principaux affluents et de l'Adour amont, a été finalisée. Les résultats sont téléchargeables au lien suivant :

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/SAGE_Midouze/ETUDE_NUTRIMENTS_Vdef_mai2024.pdf

Par ailleurs, une connexion hydrologique existant entre le SAGE voisin en début d'élaboration (Neste & Rivières de Gascogne) et le SAGE Adour amont, par l'alimentation du Bouès par le canal de la Neste, la cellule d'animation du SAGE Adour amont est en lien étroit avec l'animatrice du SAGE Neste & Rivières de Gascogne, afin de garantir une cohérence entre les deux territoires, d'autant que le calendrier de révision du SAGE Adour amont et le calendrier d'élaboration du SAGE Neste & rivières de Gascogne ont des échéances proches. L'animatrice du SAGE Adour amont intervient ainsi en tant « qu'expert » au sein des instances du SAGE Neste & rivières de Gascogne.

Des temps d'échanges politiques et techniques sont également proposés depuis 2024 entre les instances du SAGE Eaux souterraines de Gascogne et celles des SAGE de surface intersectés, dont le SAGE Adour amont.

Enfin, des réflexions plus globales sont menées à l'échelle d'Adour-Garonne pour partager les travaux et réflexions pilotes entre territoires et à l'échelle nationale au travers un réseau des Présidents de CLE qui contribuent aux évolutions réglementaires.

Axe 2 : Accompagner et coordonner localement l'atteinte des objectifs du SAGE

En raison de la révision du SAGE et du renforcement de l'équipe d'animation intervenu uniquement mi-juillet 2024 (nécessité d'un délai pour prendre connaissance des travaux existants et amorcer une mise en relation avec les acteurs locaux à impliquer avant d'engager une dynamique locale), l'équipe d'animation du SAGE s'est davantage positionnée en réponse à des sollicitations qu'en initiateur d'une animation locale. Par ailleurs, attendue pour décliner les priorités annuelles, la validation du PCAEt Chalosse-Tursan n'est intervenue qu'en fin

d'année. Aussi, le déploiement des actions de réduction de l'érosion des sols par le pilotage et la coordination d'actions est ainsi repoussée à 2025.

Le volet quantitatif du SAGE avance sur l'Adour en amont d'Aire avec la poursuite du projet de territoire pour la gestion de l'eau pour lequel le comité de suivi, auquel siège le Bureau de la CLE, a été mobilisé.

Pour le reste, en 2024, l'équipe d'animation du SAGE a inscrit la déclinaison du SAGE dans une démarche d'accompagnement de projets locaux et des actions de communication à l'opportunité, afin de mener de front mise en œuvre et révision du SAGE. A noter que l'équipe a notamment mené une réunion avec chacun des syndicats de bassin versant afin d'offrir une meilleure visibilité aux projets menés sur le territoire et les valoriser. Elle suit également l'élaboration d'un parc naturel régional et de sa charte sur l'Astarac et poursuit la coordination des actions sur les plantes exotiques envahissantes, notamment en Occitanie où la stratégie régionale était en cours de finalisation en 2024. Elle accompagne également les porteurs de projet et collectivités partenaires dans leurs projets pour s'assurer de la cohérence des dynamiques à l'échelle du bassin (modalités de réalisation d'inventaires de zones humides et choix des secteurs à inventorier en priorité, partage d'expérience sur des projets suite à avis de la CLE - ex : photovoltaïque flottant, etc.).

Une dynamique plus pro-active sera à déployer en 2025, après avoir été préparée fin 2024.

Axe 3 : Communiquer sur le SAGE et les enjeux du territoire

La communication réalisée sur le SAGE Adour amont en 2024 tient compte du plan de communication établi en 2022 et des attentes exprimées lors du Bureau élargi de début d'année ou au fil de l'année par la commission locale de l'eau. Toutes les attentes exprimées en début d'année n'ont pu être traitées en 2024 mais elles seront reportées à 2025-2026. Lorsque cela était possible, une démarche interSAGE a été menée. Dans tous les cas, la communication est orientée autour de projets opérationnels afin de contribuer à la mise en œuvre du SAGE et susciter une dynamique territoriale.

Rappel des grands axes du plan de communication



Poursuite du déploiement du plan de communication - approche globale

En 2024, plusieurs axes ont été travaillés :

- **l'implication des membres de la CLE** : par la création d'un temps d'échanges régulier entre le Président de la CLE et les vice-présidents de la CLE pour une plus grande implication de ceux-ci en tant qu'« ambassadeurs du SAGE » ;
- **le gain de visibilité** : par le déploiement d'une communication en lien avec des manifestations organisées par des partenaires locaux, qu'elle vise le grand public (information sur les enjeux de l'eau

et l'adaptation du territoire au changement climatique) ou des acteurs spécifiques (sensibilisation et formation à des volets spécifiques du SAGE), par la diffusion de près de 230 exemplaires de la synthèse pédagogique de l'état des lieux - diagnostic du SAGE lors d'événements ou à la demande de membres de la CLE ou partenaires et par la mise à jour de la page internet du SAGE (<https://www.institution-adour.fr/sage-adour-amont.html>) ;

- **le partage de connaissances** : par l'organisation d'une journée technique sur les plans d'eau à destination des membres de la CLE et des partenaires financiers et, dans une moindre mesure, par la poursuite de la newsletter avec une seule publication liée à l'actualité réglementaire de rentrée. En effet, un appel à communication avait été réalisé en mai 2024 en vue d'une publication en juin d'une newsletter sur les relations entre eaux souterraines et eaux superficielles mais n'avait pas donné lieu à des retours locaux sur cette thématique. La newsletter a donc été reportée à une date non définie ;
- **la proximité** : par des échanges réguliers avec l'assemblée délibérative citoyenne de l'Adour amont, suite à la réunion publique organisée fin 2023 ;
- **la formation** : l'équipe d'animation du SAGE contribue à l'élaboration d'outils de formation et d'appropriation des enjeux de l'eau dans le cadre d'un « *Kit de Sensibilisation des élus aux enjeux de l'eau* » réalisé par la Banque des Territoires, en partenariat avec l'association nationale des élus de bassin (ANEB). Elle a également été sollicitée par plusieurs structures proposant de réaliser des frises de l'eau sur le territoire. Un lien avec l'assemblée délibérative citoyenne Adour amont a été fait au regard de l'expérience déjà acquise par les membres actuels de la CLE sur ces sujets.

La communication nécessite d'être approfondie et surtout ritualisée pour l'atteinte des objectifs.

- **Sensibiliser et gagner en visibilité - zoom sur les interventions à destination du grand public et d'acteurs demandeurs**

Une forme de communication porte non pas sur l'outil SAGE et son contenu mais sur la gestion locale de l'eau et les enjeux du territoire. Cette communication vise à développer à long terme une culture commune de l'eau tenant compte des spécificités locales. Elle passe par différents acteurs compétents sur la sensibilisation à l'environnement.

En 2024, plusieurs interventions ont été réalisées :

-une intervention à la CMGO (carrière de Cazères-sur-l'Adour) dans le cadre d'une journée de sensibilisation sur les enjeux de l'eau. Dans ce cadre, un jeu de l'oie de l'Agence de l'eau de la Réunion (Péripludo) a été emprunté au syndicat Adour Midouze et adapté avec le diagnostic du SAGE validé fin 2023 pour faire découvrir les enjeux de l'eau sur le territoire du SAGE et les spécificités des usages locaux. **Une cinquantaine de personnes ont été sensibilisées**, réparties en plusieurs petits groupes.



-une animation lors de la fête de la nature à Barcelonne-du-Gers, mobilisant le même outil sous le même format a sensibilisé 13 personnes aux enjeux locaux de l'eau et de partage de la ressource.

-une intervention sur la complexité de la gestion de l'eau a été réalisée dans le cadre de la fête des saligues, en étroite collaboration avec le syndicat Adour Midouze et la communauté de communes du Pays grenadois et a touché 11 personnes aux profils variés.

-trois interventions sous forme d'ateliers autour de l'adaptation du territoire gersois au changement climatique pour une gestion durable de l'eau ont été réalisées en octobre 2024 à Estampes, Malabat et Haget dans le cadre de Ville à joie, grâce au relai effectué par la communauté de communes et au matériel prêté par le syndicat Adour Midouze pour l'occasion. 56 personnes ont ainsi pu réfléchir aux enjeux locaux de l'eau.

Au total, ce sont donc 56 personnes du territoire qui se sont appropriées les enjeux de la gestion équilibrée de l'eau sur le territoire dans un contexte de changement climatique et ont pu découvrir des éléments-clefs du diagnostic et de la stratégie du SAGE dans le cadre de ces actions de sensibilisation réalisées à la demande et/ou avec l'appui des partenaires locaux.



▪ **Partager et former les membres de la commission locale de l'eau - zoom sur la journée plans d'eau**

Dans le cadre de la révision du SAGE, les membres de la commission locale de l'eau ont souhaité mettre en commun leurs connaissances du fonctionnement et des impacts cumulés des plans d'eau afin de monter en compétences pour établir une stratégie sur les modes de stockage du bassin à privilégier (si besoin) et revoir la règle du SAGE cadrant les plans d'eau. Le SAGE Adour amont partageant des enjeux similaires avec le SAGE Midouze également en révision, et les membres de la CLE Adour aval étant également susceptibles d'être intéressés par ce sujet, la journée était prévue en interCLE. Initialement prévue le 20 novembre 2024, la tenue de cette journée a été reportée au mardi 4 février 2025.

Dans ce cadre, des intervenants locaux (DDTM 40, DDT 32, Département des Landes, Vivadour, maire d'une commune où est situé un plan d'eau, agriculteur propriétaire de plan d'eau) et des intervenants spécialisés extérieurs (ingénieure d'étude au CNRS, syndicat mixte du Tarn aval) ont été sollicités pour contribuer à l'animation de cette journée en partageant leurs connaissances et besoins sur ces sujets.

▪ **Sensibiliser et former : une action à destination des acteurs du bassin**

Outre la sensibilisation des porteurs de projets sur le contenu du SAGE effectuées à l'occasion de rencontres bilatérales et d'échanges lors de la préparation des avis de la CLE, des actions de communication et de sensibilisation sont menées en partenariat avec d'autres acteurs locaux en vue d'améliorer les pratiques de chacun.

Dans le même esprit, comme tous les ans, le **centre de formation professionnelle pour adultes de Vic-en-Bigorre** a sollicité l'animatrice du SAGE pour effectuer une présentation du SAGE, en ciblant le **lien entre le rôle des techniciens de rivière formés et l'animateur SAGE**, ainsi qu'une présentation des conséquences et leviers d'adaptation au **changement climatique** sur le bassin de l'Adour et la neutralité de la concertation et de l'animation territoriale que pourront mobiliser ces futurs professionnels dans le cadre de leurs missions. Une **douzaine d'étudiants**, futurs techniciens rivière, ont ainsi été formés.

▪ **Retours d'expérience pour d'autres SAGE**

L'équipe d'animation du SAGE Adour amont participe au réseau professionnel des animateurs de SAGE d'Adour-Garonne. En outre, elle participe à des retours d'expérience au niveau national.

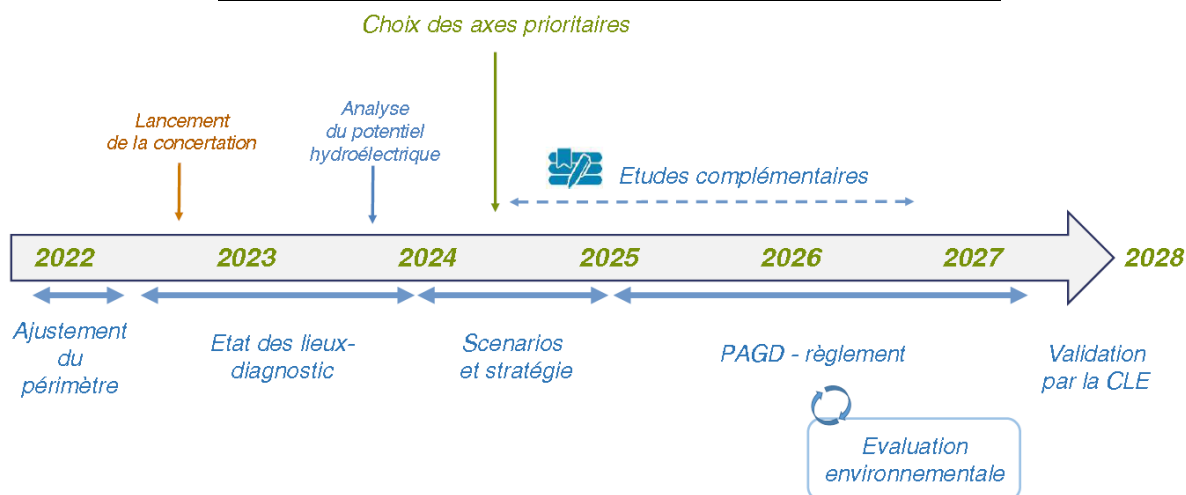
En 2024, elle a notamment échangé avec l'équipe d'animation du SAGE Born-et-Buch sur les enjeux et modalités de révision d'un SAGE, du SAGE Scarpe sur la réalisation d'inventaires de zones humides en zones à urbaniser dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et du SAGE Lot amont sur les étapes d'évolution du périmètre du SAGE.

Révision du SAGE Adour amont

La révision du SAGE a été actée fin 2021. Les objectifs de 2024 pour la révision du SAGE étaient les suivants :

- finalisation de l'intégration du Louts au SAGE Adour amont,
- poursuite des commissions géographiques en intégrant les acteurs du Louts,
- co-construction de la stratégie du SAGE en remplaçant la CLE au cœur du dispositif de révision du SAGE.

Rappel du calendrier prévisionnel de révision du SAGE défini en 2022



A ce jour, le calendrier prévisionnel de révision du SAGE défini en 2022 est tenu.

Finalisation de l'intégration du Louts au SAGE Adour amont

La CLE Adour amont s'est prononcée le 27 septembre 2023 en faveur de l'intégration du Louts au SAGE Adour amont. Une consultation officielle de modification du périmètre du SAGE a donc été lancée fin 2023 par l'Etat. Elle s'est achevée mi-2024 et a abouti à un arrêté modificatif du périmètre du SAGE Adour amont -incluant le bassin du Louts- en date du 30 juillet 2024. Pour autant, les acteurs du Louts ont été intégrés aux commissions géographiques dès début 2024 afin d'assurer la prise en compte de leurs enjeux spécifiques dans la stratégie du SAGE révisé.

Construction de la stratégie du SAGE

Une stratégie de révision du SAGE a été travaillée courant 2022 avec les différentes instances du SAGE (comité technique, Bureau, CLE) et sur la base de retours d'expériences de SAGE révisés. La stratégie retenue par la CLE pour la révision du SAGE s'articule autour de 4 enjeux :

- Positionner le SAGE comme futur outil d'aide à la décision,
- Assurer un ancrage local et casser le caractère « hors sol » du SAGE,
- Poursuivre la dynamique existante en tenant compte des acquis,
- Faciliter l'appropriation de l'outil et sa future déclinaison.

En 2023, la CLE a souligné l'importance de replacer la CLE au cœur du dispositif de révision, en complémentarité avec les commissions géographiques, ce qui a été déployé en 2024.

▪ **Commissions géographiques**

Afin de co-construire les futurs documents du SAGE avec les acteurs locaux et faire de la révision du SAGE une opportunité pour échanger et partager autour des enjeux de l'eau actuels et futurs sur le territoire, des commissions géographiques ont été organisées en mars et en juin 2024.

La commission de mars a eu pour objectifs de proposer une première structuration de la stratégie et d'affiner les propositions déjà faites en 2023 en intégrant les attentes des documents de rang supérieur, et notamment le plan d'adaptation au changement climatique d'Adour-Garonne.



Pour cela, les participants ont tout d'abord réfléchi à un futur souhaitable en termes d'adaptation du territoire au changement climatique et à ce qu'ils ne souhaitent pas qu'il puisse leur être reproché à l'avenir. Cela a permis de mieux comprendre les attentes et les craintes de chacun vis-à-vis du territoire et de la stratégie, et d'identifier ainsi des attentes partagées parfois moins exprimées que des attentes spécifiques, même si le SAGE n'avait pas forcément de levier mobilisable. Quelques spécificités territoriales ou thématiques sont ainsi ressorties, comme le fait que le secteur Chalosse-Tursan ait particulièrement évoqué les enjeux liés à l'urbanisme, qu'en montagne, les participants partageaient bien plus qu'ailleurs un principe de priorisation du vivant sur l'économie et que les acteurs de la vallée paraissaient plus inquiets d'une perte de dynamique économique que dans les secteurs de coteaux ou de montagne. Ces éléments ont été essentiels pour construire une stratégie répondant à des attentes locales spécifiques. De même, il a pu être identifié que la crainte du manque d'eau potable était paradoxalement évoquée dans les secteurs les plus sécurisés ou menant des actions pour anticiper les pics de besoin ou que la crainte d'un stockage insuffisant était d'abord évoquée dans les territoires les moins sensibles du bassin ou disposant d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau en cours d'élaboration. Outre les enjeux d'adaptation territoriale, ces constats ont permis de mieux identifier les leviers pour répondre aux besoins réels derrière les craintes exprimées.

Une première trame de stratégie a ensuite été proposée aux acteurs en mobilisant le vocabulaire et les expressions utilisées dans les différentes commissions géographiques en 2023. Les participants ont alors relevé les manques et incohérences pour affiner la stratégie.

Enfin, les participants se sont appropriés les mesures du plan d'adaptation au changement climatique Adour-Garonne et les ont catégorisés en petits groupes en trois volets : celles ne relevant pas du SAGE, celles non adaptées au territoire et celles à intégrer, dont des mesures prioritaires qu'ils ont fait ressortir. Ce travail a été l'occasion d'interroger à la fois les attentes des documents de rang supérieur mais aussi les spécificités locales, les contraintes futures des différentes activités et les leviers réels d'un SAGE.

A l'issue de ces commissions géographiques, une ébauche de stratégie a été réalisée et soumise à la CLE. Si la plupart des leviers ont été retenus et que certains ont été écartés par la CLE car non souhaitables ou ne relevant pas du SAGE, certains leviers identifiés ont questionné les membres de la CLE. Les commissions géographiques de juin ont donc visé à affiner les propositions des participants locaux sur ces derniers. A noter que cette dernière session de commission géographique n'a fait l'objet d'invitations qu'auprès des acteurs ayant déjà participé à une session en 2023 et 2024 des commissions géographiques au regard de son objectif et afin de ne pas soulever des questionnements déjà traités précédemment. Toutefois, les commissions géographiques des prochaines étapes seront de nouveau ouvertes à l'ensemble des élus locaux et des usagers de l'eau, qu'ils siègent ou non à la CLE et qu'ils aient ou non déjà participé à une commission géographique.

Au total, les commissions géographiques ont réuni **138 participants en 2024**, soit 245 participants et 176 structures différentes depuis le début de la révision du SAGE.

- **Commissions locales de l'eau dédiées à la stratégie du SAGE révisé**

Les CLE d'avril et de juin ont eu pour objectif commun de permettre aux commissions géographiques de poursuivre les travaux autour de la stratégie du futur SAGE révisé en s'assurant de leur pertinence au regard des attentes et de l'expérience de la CLE.

- **Rédaction de la stratégie**

L'été 2024 a été dédié à la rédaction de la stratégie du SAGE révisé, soumise à l'analyse du comité technique et des techniciens des EPCI-FP partenaires de la convention politique, technique et financière pour l'animation du SAGE en août puis de la CLE en septembre 2024.

Suite à une demande spécifique en commission géographique du secteur piémont pyrénéen et zone urbaine de Tarbes, le format de la stratégie retenu est le fruit d'une consultation des membres des CLE et des participants aux commissions géographiques. Il a notamment été retenu un format concis (environ 30 pages), illustré, en format A4, intégrant une justification des choix et priorités retenues, des éléments techniques accessibles et la mise en avant de spécificités territoriales. Cette consultation s'est appuyée sur trois exemples de stratégies de SAGE récentes mais au format très différent pour aider les acteurs à se positionner.

Le contenu de la stratégie a été affiné en CLE du 23 septembre 2024 pour être largement adopté en séance plénière le 14 octobre 2024 à 3 voix contre, 1 abstention et 39 voix favorables.

Le document final est consultable au lien suivant : https://www.institution-adour.fr/files/adour_files/docs/SAGE_Adour_amont/Strategie/SAGE_Adour_amont_Strategie_2024_10.pdf

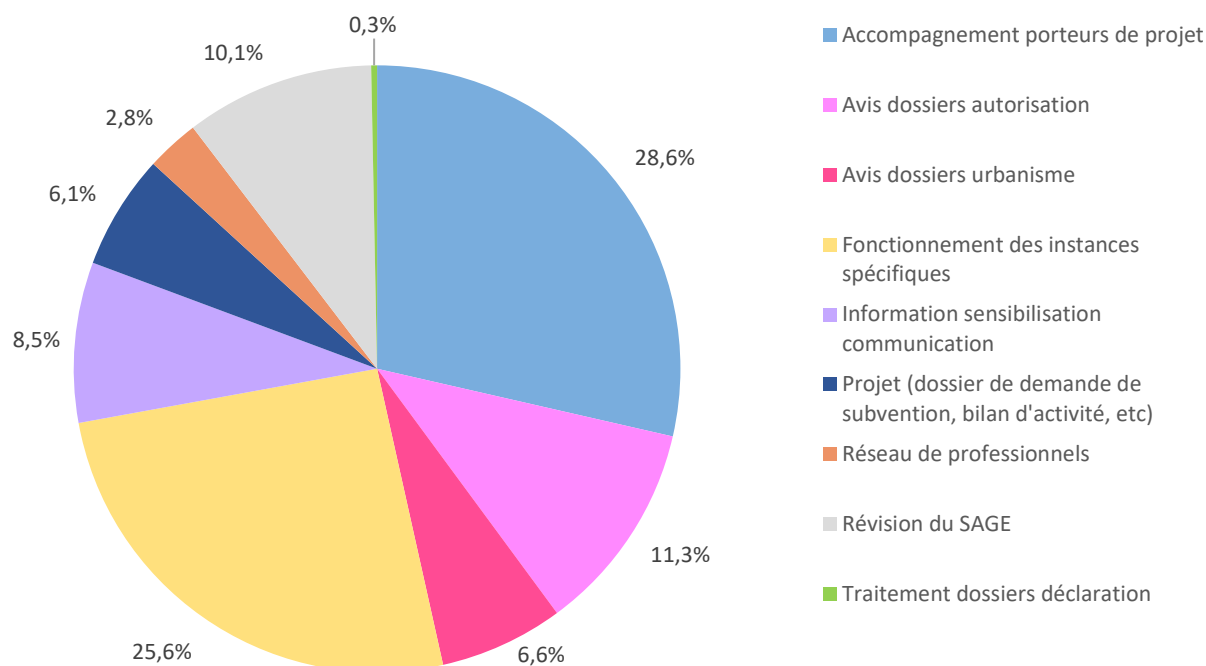
Il a été diffusé fin octobre aux participants des commissions géographiques et mis en ligne sur Gest'eau et la page internet du SAGE. 200 exemplaires ont été imprimés, en vue d'être distribués, en format papier au regard du format relativement court et accessible du document.

Bilan de l'avancement sur les priorités définies en début d'année

Axe	Objectif	Action	Avancement de l'action	Commentaires
Mise en œuvre du SAGE en vigueur	Sécuriser l'alimentation en eau potable	Organiser une journée à destination des syndicats d'eau potable	 0% 25% 50% 75% 100%	Programme préparé en interSAGE. Réunion non organisée.
	Réduire l'érosion des sols	Piloter la coordination des actions de lutte sur le secteur Chalosse-Tursan, en lien avec le PCAET	 0% 25% 50% 75% 100%	Non lancé. PCAET reçu le 8 octobre 2024. Action reportée à 2025.
	Favoriser les économies d'eau	Coordonner la finalisation du projet de territoire Adour en amont d'Aire sur l'Adour	 0% 25% 50% 75% 100%	Soumis à validation de la CLE en 2025.
	Optimiser la gestion et améliorer la connaissance des ressources			
	Créer de nouvelles ressources			
Révision du SAGE	Réinterroger le périmètre du SAGE	Finaliser l'intégration du Louts au SAGE Adour amont	 0% 25% 50% 75% 100%	Arrêté de modification du périmètre signé le 30 juillet 2024
	Co-construire la stratégie du SAGE révisé	Réunir les commissions géographiques en intégrant les acteurs du Louts	 0% 25% 50% 75% 100%	Deux sessions complémentaires : l'une en mars et l'autre en juin. 138 personnes mobilisées dans 10 domaines de compétences différents.
		Replacer la CLE au cœur du dispositif de révision du SAGE	 0% 25% 50% 75% 100%	CLE de travail organisées en avril et juin 2024 pour alimenter et réorienter les travaux des commissions géographiques
		Rédaction et validation de la stratégie	 0% 25% 50% 75% 100%	Document validé par la CLE le 14 octobre 2024
	Permettre à la CLE de disposer des moyens de ses ambitions	Lancer un partenariat entre l'Institution Adour et les EPCI-FP	 0% 25% 50% 75% 100%	Partenariat signé par 26 des 27 EPCI-FP du territoire pour la période 2024-2028

Axe	Objectif	Action	Avancement de l'action	Commentaires
Communication sur le SAGE et son contenu	Favoriser l'appropriation du SAGE et de l'ensemble du territoire par les acteurs de la CLE	Définir un plan de communication annuel	0%25%50%75%100%	Partagé en Bureau élargi début 2024. Conclusions pouvant être reprises pour 2025 car nombreuses actions restant à déployer
		Poursuivre la newsletter	0%25%50%75%100%	Rythme à rendre régulier. Newsletter de juin non publiée faute de retours sur l'appel à communication (liens eaux souterraines-eaux superficielles)
		Organiser une réunion d'information dédiée aux plans d'eau	0%25%50%75%100%	Journée organisée le 20 novembre 2024, déroulé reporté au 4 février 2025
		Développer la communication grand public	0%25%50%75%100%	Action de long terme. En 2024, participation à des événements de partenaires.

Répartition du temps en 2024 par mission



Le renforcement de l'équipe d'animation du SAGE a permis de mieux distribuer le temps dédié à la vie des instances (incluant les commissions géographiques) et la révision du SAGE (rédaction des documents), le temps dédié aux avis de la CLE et le temps d'accompagnement des porteurs de projet à la prise en compte et la mise en œuvre du SAGE. Il faut ainsi rappeler que, si le temps dédié à l'accompagnement des porteurs de projet n'était que de 9 % du temps d'animation en 2023, année où il a été particulièrement faible, il était de l'ordre de 20 % entre 2018 et 2022.

Les perspectives pour 2025

Outre l'accompagnement des porteurs de projets, pour 2025, les principales actions envisagées sont :

✓ La poursuite de la révision du SAGE :

- suivre et réaliser un bilan sur la consultation de la déclaration d'intention et adapter la concertation si besoin,
- élaborer le cahier des charges de l'évaluation environnementale et lancer l'étude,
- amorcer la concertation autour de la rédaction du PAGD et du règlement en ciblant prioritairement les futures règles et dispositions de mise en compatibilité sous un angle thématique et en s'inspirant des retours d'expérience d'autres SAGE.

✓ L'accompagnement des EPCI-FP dans l'élaboration de leur document d'urbanisme :

- réaliser une fiche de communication et d'information sur l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau ainsi que les missions de chacun sur le territoire à destination des EPCI-FP afin qu'ils puissent identifier les structures susceptibles de leur apporter de l'aide et des données dans le cadre de l'élaboration de leur documents d'urbanisme
- préparer un courrier type à envoyer aux EPCI-FP qui s'apprêtent à entrer en phase d'élaboration de leur document d'urbanisme afin de leur proposer un accompagnement technique gratuit sur le volet « eau-urbanisme » (conseils sur la compatibilité au SAGE, données sur l'eau, etc.)

✓ La coordination des acteurs locaux :

- réaliser la journée interSAGE sur les plans d'eau qui devait initialement avoir lieu le 20 novembre 2024,
- lancer une dynamique autour de la lutte contre l'érosion des sols en coordonnant les acteurs concernés par territoire, dont le pilotage d'une réunion de coordination dans le cadre du PCAET Chalosse-Tursan,
- structurer un réseau des SPANC du bassin et organisation d'une à deux journées pour faire suite aux enjeux identifiés dans le diagnostic de l'ANC (partage d'expérience sur les facilitations de mise en conformité des installations, intérêt de déployer des zones à enjeu environnemental),
- compiler les connaissances sur les transferts de produits phytosanitaires pour répondre aux dispositions 2.3 et 2.5 du SAGE Adour amont.

✓ La poursuite des actions de communication : poursuivre le déploiement du plan de communication sur la base des actions identifiées pour 2024 non mises en œuvre et en s'appuyant sur des dispositifs multi-partenariaux et la newsletter.

✓ L'accompagnement du fonctionnement de la CLE : préparer le renouvellement complet de la CLE pour l'été 2025.

Comme tous les ans, les avis et les sollicitations locales dans le cadre du SAGE resteront prioritaires.

* * * * *

Annexe 1 - État des réunions tenues par la CLE, ses diverses instances et l'animation du SAGE en 2024

THEMATIQUES	SUJET DES REUNIONS	REMARQUES	DATE
Révision du SAGE	Commission géographique Piémont pyrénéen et zone tarbaise		04/03/2024
	Commission géographique Béarn		05/03/2024
	Commission géographique Chalosse-Tursan		07/03/2024
	Commission géographique Astarac-Rustang		13/03/2024
	Commission géographique Vallée de l'Adour occitane & Armagnac		14/03/2024
	Commission géographique Vallée de l'Adour et plateau landais		15/03/2024
	Réunion de la CLE - travail sur stratégie	Barcelonne-du-Gers	03/04/2024
	Réunion de la CLE - travail sur stratégie	Barcelonne-du-Gers	03/06/2024
	Commission géographique Piémont pyrénéen et zone tarbaise		10/06/2024
	Commission géographique Astarac-Rustang		12/06/2024
	Commission géographique Béarn		13/06/2024
	Commission géographique Chalosse-Tursan		17/06/2024
	Commission géographique Vallée de l'Adour occitane & Armagnac		19/06/2024
	Commission géographique Vallée de l'Adour et plateau landais		20/06/2024
	Point post-commissions élus référents et Bureau CLE		26/06/2024
	Point Président CLE sur stratégie SAGE révisé		18/07/2024
	Point DDTM des Landes sur stratégie SAGE révisé		26/08/2024
	Réunion de la CLE	Finalisation stratégie & positionnement évaluation environnementale	23/09/2024
	Réunion DDTM40 sur mise en ligne déclaration d'intention et renouvellement CLE		06/11/2024
Vie de la CLE	Bureau élargi de la CLE	Plan de communication annuel	24/01/2024
	Réunion de la CLE	Visio	05/02/2024
	Bureau CLE		28/02/2024
	Bureau CLE		23/04/2024
	Réunion d'informations nouveau membre de la CLE		31/05/2024
	Bureau interCLE		26/06/2024
	Bureau interCLE		11/09/2024
	Réunion présentation SAGE et rôle facilitateur Etat	DDT32 et DDTM40 dans le cadre nouveau référent gersois	18/09/2024
	Réunion de la CLE	Dont validation stratégie	14/10/2024
	Réunion mensuelle du Président et des Vice-présidents de la CLE	Visio	04/11/2024
	Comité de suivi du PTGE	Intègre Bureau CLE sur compatibilité au SAGE	08/11/2024
	Réunion mensuelle du Président et des Vice-présidents de la CLE	Visio	02/12/2024

THEMATIQUES	SUJET DES REUNIONS	REMARQUES	DATE
Suivi de démarches & projets locaux	Présentation du programme annuel du SGLB		18/01/2024
	Coordination de démarches avec PNR Astarac	Réunion technique	24/01/2024
	Comité de pilotage du PAPI dacquois		07/02/2024
	Réunion PPA - volet PADD	Territoire CCNEB	07/03/2024
	Atelier élaboration PNR Astarac		20/03/2024
	Projet REUSE CAN'EAU	Entreprise Lafitte	15/04/2024
	Echanges techniques SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Etape état initial de l'environnement, volet eau	18/04/2024
	Réunion ambrosies Hautes-Pyrénées		23/04/2024
	Réunion PPA SCoT Tarbes Lourdes Pyrénées		24/04/2024
	Réunion stratégie plantes exotiques envahissantes 32-65		25/04/2024
	Réunion de lancement PAPI Adour amont		29/04/2024
	Réunion technique SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées - volet économies d'eau		22/05/2024
	Projet REUSE CAN'EAU - visite site et accompagnement compatibilité		22/05/2024
	Réunion avancement inventaire zones humides CCNEB		30/05/2024
	Entretien PAPI Adour amont	Réunion téléphonique, en lien avec la stratégie du futur SAGE - coordination	04/06/2024
	Point technique CCNEB sur SAGE et photovoltaïque flottant		13/06/2024
	Comité technique PAPI Adour amont		27/06/2024
	Comité de pilotage PRPDE du Gers		01/07/2024
	Atelier "Paysages in Marciac" sur la gestion des haies		24/07/2024
	Atelier "Paysages in Marciac" sur l'exploitation de François Coutant		25/07/2024
	Comité technique PAPI Adour amont		17/09/2024
	Réunion coordination DDT32 - SAGE sur notes d'enjeux en urbanisme		10/10/2024
	Réunion de suivi du Grand Tourmalet	Suivi post-avis	15/11/2024
	Comité de pilotage du PAPI dacquois		05/12/2024
	Comité de pilotage du PAPI Adour amont		05/12/2024
	Réunion présentation du SAGE dans le cadre du PLUi de la CCCAG	Visioconférence	09/12/2024
	Atelier comité de suivi du projet solaire flottant de Lembeye et Bassillon	Réunion présentielle + visite du site (CCNEB)	12/12/2024
	Réunion PPA - diagnostic et EiE du PLUi de la CCAAG		12/12/2024
	Réunion de pré-positionnement du PTGE		12/12/2024
	Point n°2 de la phase amont du contournement Nord de Tarbes avec la DDTM 65	Visioconférence	17/12/2024

Accompagnement à la compatibilité	Réunion de calage instruction dossiers & compatibilité au SAGE	DDT65	21/02/2024
	Réunion du pôle Eau 32	En préfecture - étude des dossiers plans d'eau	20/03/2024
	Réunion ADACL sur compatibilité SCoT au SAGE et future stratégie		25/06/2024
	Echanges terrain porteur de projet plan d'eau à Maurrin		01/07/2024
	Réunion de calage instruction dossiers & compatibilité au SAGE	DDTM40 - nouvelle instructrice dossiers	07/10/2024
	Réunion EDF compatibilité SAGE dossier photovoltaïque flottant		08/10/2024

THEMATIQUES	SUJET DES REUNIONS	REMARQUES	DATE
Communication	Journée de sensibilisation aux enjeux locaux de l'eau	CMGO - à partir du diagnostic du SAGE	08/01/2024
	Intervention formation techniciens rivières Vic-en-Bigorre	Volet SAGE et changements climatiques	12/01/2024
	Groupe de travail 32 - mener des formations au changement climatique		19/03/2024
	Réunion préparatoire animation fête de la nature		02/05/2024
	Intervention fête de la nature	Barcelonne du Gers - enjeux locaux de l'eau et changements climatiques	23/05/2024
	Intervention fête de la nature	Cazères sur l'Adour - volet gestion concertée de l'eau	25/04/2024
	Réunion de présentation de l'outil d'animation élaboré par la Waterfamily	Fresque de l'eau et déclinaison locale possible	05/09/2024
	Intervention Ville à joie - Estampes		27/09/2024
	Intervention Ville à joie - Malabat		10/10/2024
	Intervention Ville à joie - Haget		18/10/2024
	Réunion préparatoire à la journée plans d'eau	Avec DDTM40	22/10/2024
	Réunion préparatoire à la journée plans d'eau	Avec syndicat du Tarn aval et chercheuse au CNRS	30/10/2024
Retours d'expérience et suivi des dynamiques des territoires voisins	Réunion de travail interSAGE avec SAGE Neste & rivières de Gascogne		04/01/2024
	CLE Neste & rivières de Gascogne		11/07/2024
	Echange téléphonique SAGE Born & Buch RETEX stratégie révision d'un SAGE	A la demande du SAGE Born & Buch	29/08/2024
	Réunion technique interSAGE eaux de surface/eaux souterraines		12/09/2024
	RETEX révision internalisée pour SAGE Born & Buch		24/09/2024
	Comité de pilotage interSAGE eaux de surface/eaux souterraines		09/10/2024
Veille	Webinaire de l'ANSES sur le déclassement de métabolites « pertinents »		16/01/2024
	Réunion 12 ^e programme Agence de l'eau sur eau potable	Organisé par FREDON	11/03/2024
	Webinaire évolution procédure consultation autorisation environnementale		20/09/2024
	Webinaire sur les grands ensembles hydrogéologiques du bassin Adour-Garonne (dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE)		10 et 11/10/2024
Partenariat avec les EPCI-FP	Réunion avec les élus de la communauté de communes Adour Madiran	Convention partenariat	06/02/2024
	Réunion avec les financeurs (dont EPCI-FP)	Identification besoins 2025 et point avenant financier	14/11/2024

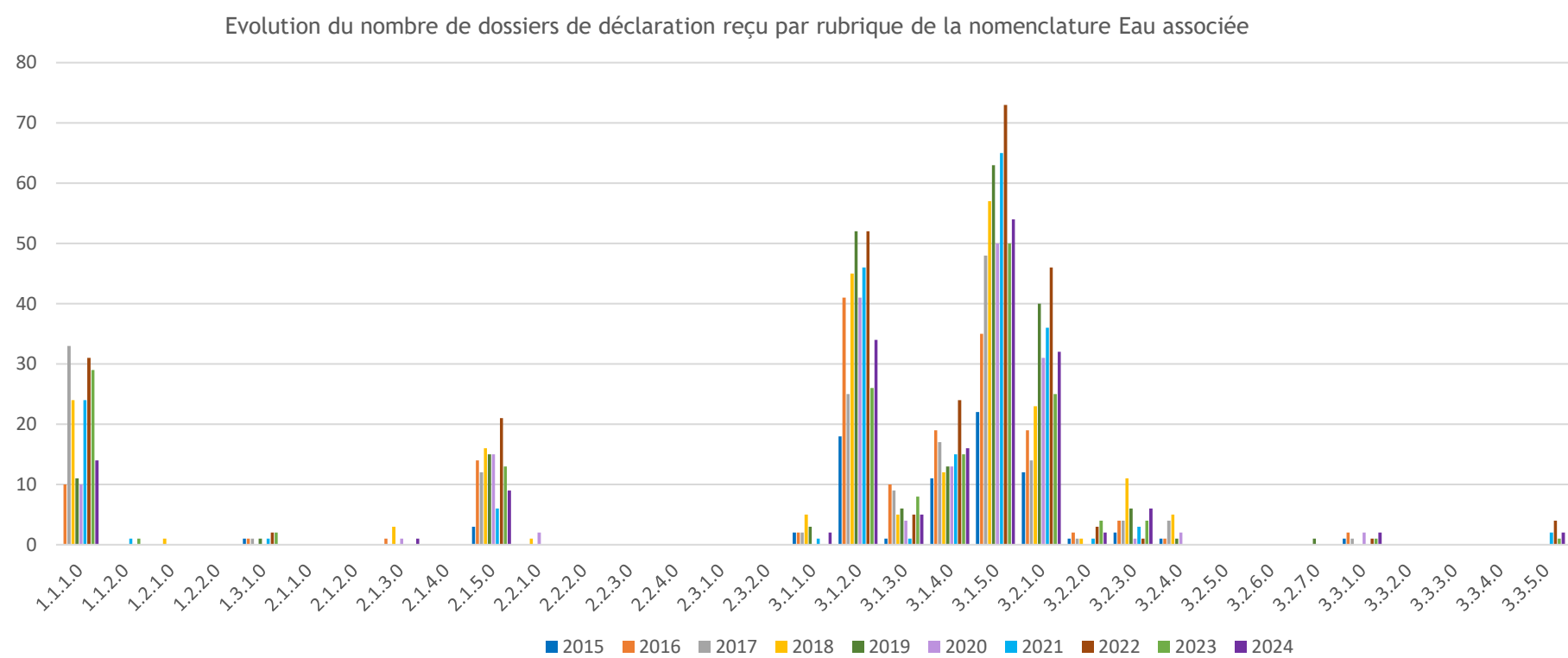
Vie de la structure porteuse / coordination	Réunion de service		Tous les 15 à 30 jours

Annexe 2 - Liste des dossiers d'autorisation et de déclaration

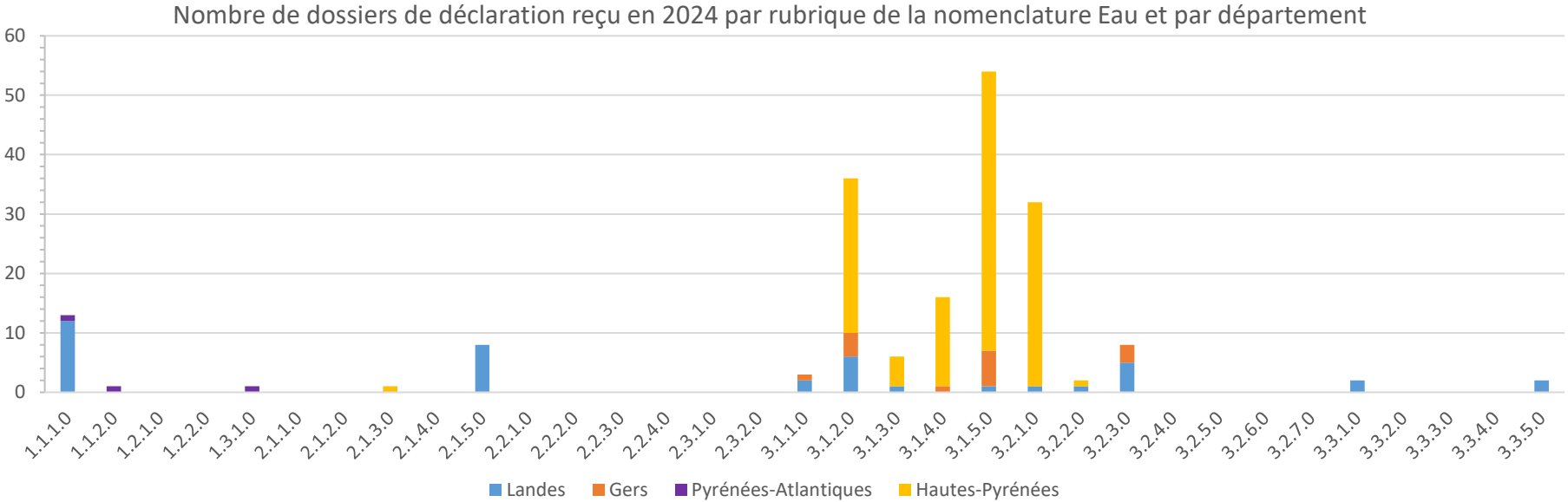
DECLARATIONS (envoi à la CLE pour information)				
Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
19/01/2024	Projet centrale solaire sur le plan d'eau communal de Cahuzac sur Adour	32-2023-12-22-00004	3.2.3.0	Cahuzac-sur-Adour
19/01/2024	Régularisation d'un plan d'eau	40-2023-00064	3.2.3.0	Montgaillard
19/01/2024	Projet de parc photovoltaïque au sol à Laluque	2023-1442	3.3.1.0	Laluque
19/01/2024	Réparation ouvrage d'art RD14	65-2024-0100037600	3.1.5.0	Bordes
19/01/2024	Réparation ouvrage d'art RD69	65-2024-0100037593	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Luquet
29/01/2024	Création d'un forage d'irrigation	40-2024-010021424	1.1.1.0	Saint-Maurice-sur-Adour
07/02/2024	Confortement merlon		3.2.2.0	Nouilhan
07/02/2024	Faucardage du ruisseau de Lasgraves	65-2024-0100038479	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Marseillan
07/02/2024	Reconstruction du pôle sanitaire maison Saint-Louis - pose d'un ouvrage de suivi de la nappe	40-2024-0100036043	1.1.1.0	Saint-Vincent-de-Paul
21/02/2024	Réparation ouvrage d'art RD937	65-2024-0100039620	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Arcizac-ez-Angles
21/02/2024	Curage des fossés du canal du Baouet	65-2024-0100039603	3.1.2.0	Montgaillard
23/02/2024	Remplacement d'un forage	40-2024-0100035845	1.1.1.0	Cauna
27/02/2024	Déplacement d'un busage de 5 m	32-2024-0100040674	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Cahuzac-sur-Adour
01/03/2024	Réfection du pont sur la RD946	32-2024-0100038340	3.1.5.0	Projan
01/03/2024	Faucardage du ruisseau blanc	65-2024-0100038600	3.2.1.0	Orincles
01/03/2024	Reconnaissance antériorité plan d'eau par barrage du Mahourat et autorisation travaux réparation	2024-40901218	3.1.3.0 ; 3.1.2.0 ; 3.2.3.0	Larrivière-Saint-Savin ; Renung
06/03/2024	Busage	65-2024-0100038400	3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Bourg-Bigorre
06/03/2024	Reconstruction du pôle sanitaire maison Saint-Louis	40-2024-0100040506	1.1.1.0 ; 2.1.5.0	Saint-Vincent-de-Paul
06/03/2024	Traitement des atterrissements en amont et en aval du pont de la RD943	65-2024-0100040434	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Auriébat
06/03/2024	Abattage et désouchage d'arbres le long de la Rue de L'Arribord	65-2024-0100039451	3.1.2.0	Pouzac
11/03/2024	Reconnaissance d'antériorité plan d'eau au lieu-dit Mouliot sur le cours d'eau d'Eylieu	40-2023-00062	3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.2.3.0	Pontonx-sur-Adour
11/03/2024	Création forage pour la défense contre les incendies	40-2024-0100040764	1.1.1.0	Pontonx-sur-Adour
11/03/2024	Création du lotissement Sarrempin	40-2024-0100040660	2.1.5.0	Bascons
11/03/2024	Projet d'aménagement à usage commercial	40-2024-0100038183	2.1.5.0	Mées
13/03/2024	Extension d'élevage porcin - création d'un forage	DDPP/SPAE/2024-0088	1.1.1.0 ; 1.1.2.0 ; 1.3.1.0	Garlin
15/03/2024	Curage de fossés	65-2024-0100039257	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Moulédous
15/03/2024	Faucardage de l'Ayguevive	65-2024-0100040240	3.2.1.0	Sarriac-Bigorre
18/03/2024	Projet immobilier	40-2024-0100039472	2.1.5.0	Saint-Paul-lès-Dax
25/03/2024	Régularisation d'un plan d'eau au lieu dit "Barthes de Rivière"	40-2024-0100042523	3.3.5.0	Rivière-Saas-et-Gourby
25/03/2024	Curage d'un plan d'eau	40-2024-0100027414	3.2.1.0	Pontonx-sur-Adour
25/03/2024	Réalisation d'une centrale solaire sur le plan d'eau "Aous Bernatas" - changement de bénéficiaire	32-2024-03-13-00001	NC	Cahuzac-sur-Adour
27/03/2024	Faucardage	65-2024-0100042654	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Germis-sur-l'Oussouet
27/03/2024	Faucardage	65-2024-0100042657	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Horgues
27/03/2024	Réfection du Ponceau de Peyrega RD 946	32-2024-0100042313	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Verlus
28/03/2024	Création d'un forage d'irrigation	40-2024-0100040656	1.1.1.0	Préchacq-les-Bains
04/04/2024	Faucardage	65-2024-0100042875	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Sarniguet
04/04/2024	Faucardage au lieu-dit Montimars	65-2024-0100042669	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Trébons

Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
09/04/2024	Ravaux de sécurisation / accessibilité pont sur l'Arros RD 946	32-2024-0100043142	3.1.5.0	Plaisance du Gers
12/04/2024	Régularisation d'un plan d'eau d'irrigation au lieu dit Lanas	40-2024-0100042845	3.2.3.0	Larrivière-Saint-Savin
12/04/2024	Lotissement communal l'Orée du Bois	40-2024-0100040127	2.1.5.0	Laluque
12/04/2024	Faucardage	65-2024-0100044108	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Bernac-Debat
12/04/2024	Faucardage du plan d'eau du Padouen	65-2024-0100043506	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Barbazan-Debat
12/04/2024	Projet photovoltaïque au sol	40-2024-0100037293	3.2.2.0 ; 3.3.1.0 ; 3.3.5.0	Renung
12/04/2024	Prolongement de l'ouvrage d'art sur la RD918	65-2024-0100043554	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Campan
24/04/2024	Restauration du seuil du Bas	2024-311	3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Coudures
24/04/2024	Faucardage au lieu-dit Cami de la Coste	65-2024-0100044769	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Bernac-Dessus
24/04/2024	Réparation des soutènements de la RD29	65-2024-0100044758	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Bagnères-de-Bigorre
24/04/2024	Tunage au lieu-dit Mailhos	65-2024-0100044766	3.1.4.0	Bernac-Dessus
24/04/2024	Faucardage de l'écoulement le long de la RD253	65-2024-0100044391	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Marsac
24/04/2024	Régularisation d'un forage	40-2024-0100031445	1.1.1.0	Saint-Vincent-de-Paul
06/05/2024	Remplacement d'un forage d'irrigation	40-2024-0100043403	1.1.1.0	Souprosse
06/05/2024	Faucardage du canal d'irrigation	65-2024-0100045626	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Tostat
23/05/2024	Faucardage	65-2024-0100042673	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Vieille-Adour ; Bernac-Dessus
23/05/2024	Mise en place d'une traversée temporaire de ruisseau	65-2024-0100045309	NC	Bagnères-de-Bigorre
28/05/2024	Réparation d'ouvrages	65-2024-0100046963	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Escots ; Fréchendets
28/05/2024	Travaux d'amélioration de l'écoulement de l'eau (reprise d'enrochement et gestion d'attérissement)	65-2024-0100046435	3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Barbazan-Debat
29/05/2024	Faucardage canal	65-2024-0100047369	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Aurensan ; Bours
31/05/2024	Faucardage	65-2024-0100040301	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Bagnères-de-Bigorre
12/06/2024	Réhabilitation d'une vanne et curage d'un canal	65-2024-0100048399	3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Bernac-Dessus
12/06/2024	Réparation de soutènements de la RD88	65-2024-0100047709	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Bagnères-de-Bigorre
26/06/2024	Réparation ouvrage d'art	65-2024-0100048589	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Cheust ; Arrodets les Angles
28/06/2024	Réparation ouvrages d'art	65-2024-0100046981	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.2.1.0	Angos, Barbazan-Debat, Laslades, Orleix et Sarrouilles
11/07/2024	Réfection des enrochements	65-2024-0100050293	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Bagnères-de-Bigorre
11/07/2024	Mise en conformité de plan d'eau	32-2024-070500002	3.2.3.0	Arblade le Bas
11/07/2024	Projet agrivoltaïque Terr'Arbouts sur les AAC de Pujo-le-Plan et St-Gein	40-2024-0100042424	2.1.5.0 ; 3.1.2.0	Pujo-le-Plan ; St-Gein
11/07/2024	Mise en conformité de plan d'eau sur cours d'eau	32-2024-070500003	3.1.1.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.3.0	Labarthète ; Aurensan
29/07/2024	Création de deux forages d'irrigation	40-2024-0100047126	1.1.1.0	Le Leuy
29/07/2024	Remplacement d'un pont	65-2024-0100051473	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Neuilh
29/07/2024	Mise en place d'enrochements	65-2024-0100051320	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Lagarde
29/07/2024	Refection Pont Lafitte	32-2024-0100041087	3.1.4.0	Marcillac ; Auriebat
29/07/2024	Régularisation de deux plans d'eau	40-2024-0100052577	3.2.3.0	Horsarrieu
05/08/2024	Projet de lotissement	40-2024-0100052488	2.1.5.0	Saint-Maurice-sur-Adour
07/08/2024	Aménagement en faveur de la population piscicole	65-2024-0100052940	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Les Angles
07/08/2024	Mise en place d'enrochements libres	65-2024-0100046979	3.1.4.0	Asque
07/08/2024	Régularisation et renforcement d'un ouvrage de franchissement	40-2024-0100053008	3.1.2.0	Horsarrieu
09/08/2024	Faucardage	65-2024-0100052403		Larreule
09/08/2024	Ouverture d'un chenal	65-2024-0100053200	3.1.2.0 ; 3.2.1.0	Bénac
19/08/2024	Travaux de réparation du pont de Marrein	40-2024-0100053929	3.1.2.0	Souprosse
27/08/2024	Réalisation de piézomètres de suivi des niveaux de nappes	40-2024-0100051656	1.1.1.0	Rion-des-Landes
03/09/2024	Remplacement d'une buse	65-2024-0100051482	3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Asté

Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
03/09/2024	Réparation d'un muret	65-2024-0100051480	3.1.5.0	Asté
06/09/2024	Réalisation de sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain	40-2024-0100041582	1.1.1.0	Bas-Mauco
13/09/2024	Création d'un lotissement	40-2024-0100050541	2.1.5.0	Téthieu
13/09/2024	Remplacement d'un ouvrage d'art	65-2024-0100055019	3.1.2.0	Neuilh
13/09/2024	Remplacement des ouvrages d'art de la RD27	65-2024-0100054885	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Escondeaux-Lescurry
13/09/2024	Remplacement d'un ouvrage d'art	65-2024-0100055017	3.1.2.0	Bénac
13/09/2024	Reprise d'enrochements	65-2024-0100054893	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Lézignan
13/09/2024	Busage d'un écoulement pour l'accès des véhicules	65-2024-0100054274	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Trébons
13/09/2024	Valorisation agricole par épandage des boues produites par la STEU	65-2024-0100052313	2.1.3.0	Rabastens-de-Bigorre
13/09/2024	Entretien de deux affluents de l'Arros	65-2024-0100054032	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Sarlabous
13/09/2024	Entretien d'un canal	65-2024-0100053494	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.2.1.0	Gensac
17/09/2024	Mise en place d'aménagements en faveur de la population piscicole	65-2024-0100052942	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Vic-en-Bigorre
20/09/2024	Réparation d'un mur de soutènement	65-2024-0100055254	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Escoubès-Pouts
26/09/2024	Remplacement d'un ouvrage d'art	65-2024-0100055122	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Adé
11/10/2024	Réparation de murs en berge	65-2024-0100056920	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Rabastens-de-Bigorre
11/10/2024	Création d'un accès riverain busé	65-2024-0100056705	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Aubarède
11/10/2024	Dégravement d'un canal sur le cours d'eau l'Oussouet	65-2024-0100056921	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Trébons
11/10/2024	Faucardage	65-2024-0100056070	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Vielle-Adour
11/10/2024	Mise en place d'enrochements	65-2024-0100056692	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Banios
16/10/2024	Création 4 postes de pêche en bord Arros avec accès empierré et parking	32-2024-0100053668	3.1.2.0	Villecomtal sur Arros
16/10/2024	Traitement d'atterrissements	65-2024-0100051342	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Siarrouy
16/10/2024	Remplacement pont busé	32-2024-0100053323	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Vergoignan ; Arblade-le-Bas
16/10/2024	Mise en place d'enrochements libres	65-2024-0100057155	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Barbazan-Debat
21/10/2024	Faucardage	65-2024-0100057497	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Lézignan
21/10/2024	Remplacement d'un forage	40-2024-0100040656	1.1.1.0	Gousse
07/11/2024	Poursuite de l'exploitation de la retenue d'irrigation établie par barrage du cours d'eau des Longs	40-2024-00258	3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.2.5.0	Bretagne-de-Marsan et Bascons
19/11/2024	Remplacement d'un forage	40-2024-0100053470	1.1.1.0	Haut-Mauco
22/11/2024	Lotissement artisanal 11 lots	40-2024-0100041509	2.1.5.0	Magescq
02/12/2024	Création d'une réserve à usage d'irrigation	40-2024-0100058559	3.2.3.0	Hagetmau
04/12/2024	Création de 2 piézomètres	40-2024-0100055936	1.1.1.0	St Pierre du Mont et St Gein
16/12/2024	Création d'un bâtiment de self stockage	40-2024-0100052895	2.1.5.0	Mees
16/12/2024	Réparation des ouvrages traversant Le Louet sur la RD50 et RD67	65-2024-0100281888	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Sombrun ; Lascazères ; Hagedet



Les tendances observées par le passé se poursuivent en 2024, avec néanmoins un nombre de dossiers restreint par rapport aux années précédentes.



L'approche départementale des rubriques de la nomenclature Eau doit tenir compte de la part des départements concernés sur le territoire du SAGE et des caractéristiques du territoire. Les tendances enregistrées les années précédentes se poursuivent : développement de lotissement essentiellement (et exclusivement en 2024) en secteur landais et gestion des cours d'eau plus interventionniste dans les Hautes-Pyrénées avec davantage de travaux modifiant le profil en travers et/ou en long du cours d'eau, etc. On notera également la poursuite des renouvellements de forages (1.1.1.0), essentiellement sur la partie landaise cette année alors qu'elle concernait également les Hautes-Pyrénées les années précédentes.

AUTORISATIONS ET CONSULTATIONS (envoi à la CLE pour avis)						
Date	Dossier	Avis émis	Avis remis par	Nomenclature Eau	Territoire	Retour sur avis de la CLE
06/03/2024	RN 21 entre Tarbes et Lourdes	Non-conformité	Bureau	1.1.1.0 ; 1.3.1.0 ; 3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.3.1.0	Tarbes et affluents Echez	/ Prospections pour les mesures compensatoires poursuivies.
06/03/2024	DIG du Gabas, du Louts et du Bahus sur la partie amont des bassins	Compatibilité	Bureau	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.3.5.0 ; 3.2.1.0	Pyrénées- Atlantiques, Hautes-Pyrénées	/
23/04/2024	1 ^{ère} modification simplifiée du PLU de Beaucens	Compatibilité	Bureau	NC	Beaucens	/
23/04/2024	Autorisation de prélèvement du forage d'eau potable F7S en remplacement du forage F3S	Compatibilité avec 1 recommandation	Bureau	1.1.2.0 & 1.3.1.0	Dax	
23/04/2024	Parc photovoltaïque flottant sur la retenue de Cabournieu	Compatibilité avec 1 réserve et 2 recommandations	Bureau		Monpardiac	Demande d'avis complémentaire par l'Etat

26/06/2024	Schéma régional des carrières	Compatibilité avec 3 réserves et 4 recommandations	Bureau interCLE		Nouvelle-Aquitaine	
03/08/2024	Parc photovoltaïque flottant sur un plan d'eau de gravière	Compatibilité avec 2 réserves et 3 recommandations	Bureau		Duhort-Bachen	Arrêté préfectoral pris (2024 - 1083). Ajustement des suivis et envoi des résultats à la CLE intégré.
03/08/2024	Parc photovoltaïque flottant sur un plan d'eau de gravière	Compatibilité avec 3 recommandations	Bureau		Pontonx-sur-Adour	Demande de mise en relation avec le projet de Duhort-Bachen par le porteur de projet pour répondre aux recommandations.
11/09/2024	Mise en exploitation permanente du forage Titon	Compatibilité	Bureau	1.1.2.0 & 1.3.1.0	Souprosse	/
11/09/2024	PLUi Bastides & Vallons du Gers	Compatibilité avec 2 réserves et 2 recommandations	Bureau	NC	Bastides & Vallons du Gers	
11/09/2024	Projet « Résidence l'Orée »	Compatibilité avec 1 réserve	Bureau	1.3.1.0 ; 1.1.1.0 ; 1.1.2.0	Saint-Paul-lès-Dax	
23/09/2024	Projet agrivoltaïque au sol à Vergoignan	Compatibilité	Bureau	3.3.1.0.	Barcelonne-du-Gers ; Vergoignan	/
23/10/2024	Modifications simplifiées n°5 et n°6 du PLU de Bordères-sur-l'Echez	Compatibilité	Bureau	NC	Bordères-sur-Echez	/
21/10/2024	Révision allégée n°2 PLU Bordères-sur-l'Echez	Compatibilité	Bureau	NC	Bordères-sur-Echez	
06/11/2024	Parc photovoltaïque flottant sur la retenue de Cabournieu	Compatibilité	Bureau		Monpardiac	